

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 09/04/2021



Présents : **Alain DETOLLE, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
Absents : **Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER, Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG**

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Pierre HOEZELLE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/13bis : Ajout de points à l'ordre du jour du conseil municipal

Madame la maire demande au conseil municipal si celui-ci accepte que soient ajoutés les points suivants à l'ordre du jour. Ces derniers sujets ayant été communiqués après la rédaction de l'ordre du jour initial.

- Dissolution de la régie des photocopies qui a été conseillée par la trésorerie, procédure liée aux décisions gouvernementales du « zéro cash »,
- Approbation de l'utilisation du dispositif BOOSTER commune et BOOSTER, la dotation du conseil départemental aux communes,
- Mise à jour et validation du plan de financement du projet de changement de la canalisation principale du bourg pour y ajouter le Booster commune et la DETR dont nous avons reçu l'accord dans le cadre du plan de relance.

Le conseil municipal valide l'ajout à l'ordre du jour, des trois points cités plus haut.

À Faux la Montagne, le 30/04/2021
La Maire
C. MOULIN

